

TABLEAU III

PART DES ACTIONS DÉTENUES PAR LES SOCIÉTÉS CANADIENNES DANS LEURS AFFILIÉES SUD-AFRICAINES

<u>Sociétés canadiennes</u>	<u>Filiales</u>	<u>% des actions</u>
1. Bauer & Crosby Inc.	Bauer & Crosby (Pty) Ltd.	100
2. Bayer Foreign Investments Ltd.	(1) Bayer South Africa (Pty) Ltd. (2) Bayer Miles (Pty) Ltd. (3) Chrome Chemicals (South Africa) (Pty) Ltd. (4) Haarman & Reimer (SA) (Pty) Ltd. (5) Rubber Chemicals (Pty) Ltd. (6) Vergenoeg Mining Company (Pty) Ltd. Ambassade du Canada, Pretoria	74 100 100 50 100 100 100
3. Gouvernement du Canada (ministère des Affaires extérieures)	JKS Boyles (Pty) Ltd.	70
4. JKS Boyles International Inc.	Ocean Diamond Mining Limited	18,3
5. Menora Resources Inc.	ABS Computers (Pty) Ltd.	16
6. National Business Systems Inc.	Richards Bay Minerals	42,6
7. QIT Fer et Titane Inc.	Sternson (South Africa) (Pty) Ltd.	24
8. Sternson Ltd.	Fedmech Holdings Ltd.	9,25
9. Varity Corporation	ILCO Uican (SA) (Pty) Ltd.	100
10. Unican Security Systems Ltd.		

En dépit du nombre plus réduit d'entreprises d'Afrique du Sud affiliées à des sociétés canadiennes, la diversité de leurs activités n'a guère changé. Outre l'Ambassade du Canada, quatre opèrent dans le secteur de l'industrie minière et cinq dans celui des machines agricoles, des produits chimiques, des ordinateurs, de la construction et des systèmes de sécurité (serrures et verrous) respectivement. Des sociétés du secteur minier, une est un cabinet d'experts-conseils, la seconde fabrique du matériel d'exploitation, et deux opèrent dans le domaine de l'exploitation minière, exploration terrestre, pour la première, en mer, pour la seconde. En ce qui concerne les autres, il y a une petite société de distribution et le reste est représenté par des producteurs d'équipement ou de produits de première nécessité. En dehors des deux sociétés qui envisagent un désinvestissement - NBS et Sternson - les autres ont l'intention de poursuivre leurs opérations sud-africaines pour le moment. Cela montre qu'elles continuent à penser qu'il y a une place pour leurs produits et leurs services sur le marché sud-africain et, dans une certaine mesure, qu'elles désirent s'y maintenir aussi longtemps que leurs principaux concurrents y demeureront.

Le Code d'éthique canadien s'applique à toutes les sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud, quelle que soit la valeur de leur investissement ou le nombre d'employés concernés; celui-ci va en effet de deux, pour la plus petite, à près de 2 000, pour la plus grande; quant à la part des actions détenues par des sociétés canadiennes, elle va de 9,25 % à 100 %. À l'heure actuelle, la moitié de ces sociétés détient une part majoritaire, et le reste, moins de 50 % (tableau III).

La diminution du nombre des sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud s'est accompagnée d'une baisse correspondante de l'importance des entreprises qui leur sont affiliées dans l'économie sud-africaine. Alors qu'il y a trois ans, 18 sociétés canadiennes étaient affiliées à 30 entreprises sud-africaines, à la fin de 1987, il n'y en avait plus de 10, avec 15 filiales. Sur le plan de l'investissement direct, cela représente une baisse de 58 % entre 1981 et 1987 comme le montrent les chiffres ci-dessous de Statistique Canada (tableau IV).